L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 27 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par M. W. Newman, au No 16 de la rue de Chartres.—Bottes, souliers et brodequins.

Continuation de la vente de faïence etc., par le Shériff Harper, au No 170 rue du Canal.

SPECTACLES.

Vendredi, 27 février 1874.

ACADEMIE.—Humpty Dun-pty, grande troupe de pantomimes.

Le Procès des Prisonniers de la Paroisse Grant.

L'organe radical se donne beaucoup de peine pour chercher à établir que le procès fait aux prisonniers de la paroisse Grant n'est pas un procès politique et qu'il importe que le jury soit composé de républicains. Nous espérons que les jurés, bien que choisis d'une façon tout à fait arbitraire et dans un esprit de parti trop évident, ne se laisseront pas influencer par leurs préjugés ou leurs opinions, mais ce qui est certain, c'est que le procès est un procès essentiellement politique.

Il ne s'agit pas d'assassinats ni de meurtres rentrant dans les cas ordinaires prévus par la loi, tous les sophismes de M. Beckwith ne pourront établir cela. Il y a eu des hommes tués à la suite d'une lutte à main armée entre deux troupes organisées.

Les instigateurs de la lutte, ceux qui, les premiers, ont eu recours à la violence, ont été les vaincus et sont tombés victimes de leur propre folie.

Les classes du *Republican* peuvent servir à établir que les nègres qui s'étaient emparés de Colfax ne forniaient pas une populace facile à effrayer. Leur troupe, au dire de l'organe officiel, se composait "d'anciens soldats disciplinés et exercés au maniement des armes, pourvus de carabines à longue portée et en état de donner une leçon aux rebelles de la paroisse Grant."

Le langage du *Republican* antérieurement au combat de Colfax, l'inaction du pseudo-gouverneur pendant quinze jours en présence des méfaits des nègres et quand tout indiquait qu'un conflit était imminent, tout prouve que le parti de l'usurpation désirait cette lutte, dans l'espérance qu'une défaite des blancs servirait à intimider les conservateurs dans tout l'Etat.

Les nègres ayant été, au contraire, vaincus, le parti radical s'est hâté d'exploiter cette circonstance en tirant parti de ce qu'il lui a plu de qualifier de massacre de Colfax. Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi : si les nègres qui étaient beaucoup plus nombreux que les blancs, eussent été vainqueurs, quel sort eussent-ils réservé aux blancs survivants et que serait-il advenu des femmes et des enfants des blancs dans la paroisse ?

Il y avait, dans la paroisse, deux catégories d'officiers, les uns, les fusionistes, élus par le peuple, les autres, les radicaux, nommés. On se rappelle que M. Kellogg, après avoir alternativement commissionnés les deux catégories, est resté dans une inaction qui a été la cause de la sanglante tragédie de Colfax.

A quel titre la poursuite peut-elle soutenir que les officiers radicaux étaient les officiers légaux, quand le Congrès n'a pas encore voulu reconnaître le gouvernement et la législature de M. Kellogg ? Si le Congrès vient à décider qu'il n'y avait aucun gouvernement légal en Louisiane, il résultera de cette décision qu'il n'y avait à Colfax que deux partis en présence, que les événements qui s'y sont passés sont des faits de guerre civile, et que ceux qui n'ont pris les armes que pour se défendre eux, leurs propriétés et leurs familles, ont agi dans le cas de la plus légitime défense.

La poursuite a été dirigée dans un esprit politique et nous avons raison de dire que le procès est essentiellement politique. Si les jurés veulent rendre un verdict impartial, ils devront rechercher dans les témoignages, l'origine et la cause du conflit, voir de quel côté sont venues les provocations, quels sont ceux qui ont pris les armes les premiers et commis les premiers actes de violence. Ceux-là ont été les premiers, les seuls coupables.

Quant aux prisonniers, avant de les condamner il faut que chaque juré se demande ce qu'il aurait fait s'il eût été à leur place, dans les mêmes circonstances, en face d'adversaires implacables qui avaient annoncé ouvertement leur détermination de chasser tous les blancs de la paroisse et de s'approprier leurs biens, leurs femmes et leurs filles. Voilà le procès. Si les prisonniers sont condamnés, nous aurons le droit de dire qu'ils sont les victimes d'une condamnation politique.

Scène Scandaleuse dans la Législature.

La discussion du veto de M. Kellogg sur le bill des marchés particuliers, donne lieu, dans la chambre du Mechanic's Institute, à une scène de violence et de désordre plus scandaleuse qu'aucune de celles qui ont caractérisé cette ménagerie depuis le commencement de la session. Un membre a déclaré que la corruption avait été employée pour assurer le passage du bill et qu'il croyait que $75,000 avaient été dépensés dans ce but. Après avoir été rappelé à l'ordre, il a ajouté que le grand jury était saisi de l'affaire et que 60 arrestations pourraient bien être opérées prochainement. La dessus grand tumulte et violente discussion.

Un des partisans du bill, M. Souer, demande la question préalable afin de faire passer sans discussion la motion de M. Montalbo de voter le bill par-dessus le veto. M. Gair, qui est au fauteuil, refuse de mettre la motion aux voix ; il cède le fauteuil à M. Souer pour prendre la parole, mais sa voix est étouffée par les cris et les vociférations des partisans du bill.

M. Souer ordonne l'appel du rôle. Indigné de ce qu'il considère comme un escamotage de la discussion, Gair se précipite vers le bureau du greffier, s'empare du registre et l'emporte triomphalement à sa place. Une lutte ardente s'engage dans laquelle Gair, malgré sa force d'Hercule, a le dessous. Il est bousculé, frappé à coups de poing et le registre est reporté au greffier. Pendant cette scène, les armes sortent de toutes les poches, et les spectateurs, s'attendant à un massacre général, battent prudemment en retraite.

Le calme se rétablit un peu et on vote, mais le tumulte menace de se renouveler, lorsque M. Murrell, qui vote contre le bill, veut expliquer son vote. Murrell, menacé d'arrestation, se tait et le bill est déclaré adopté par 63 voix contre 25.

Laissant de côté les mérites et les démérites du bill, nous dirons qu'il paraît trop avéré que le passage en a été dû à la violence et qu'une mesure due à de pareils moyens ne saurait obtenir ni la sanction de la justice ni celle de l'opinion publique.

Quand nous voyons le cynisme et l'impudeur de ces pseudo-législateurs s'afficher ainsi hontueusement, nous nous demandons s'il n'a pas fallu aussi les payer ou leur donner un équivalent pour voter les bills de réforme.

Les comptes-rendus de ces séances devraient être envoyés au Congrès et lus en pleine séance à l'appui de l'assertion que nous n'avons pas en Louisiane un gouvernement républicain. A ce propos nous demanderons au *Times*, qui publie la version la plus complète de l'affaire, s'il persiste à trouver qu'il vaut mieux conserver cette législature modèle, que de chercher à obtenir une nouvelle élection.

TEMPERATURE. — 26 Février 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	48	9
12 M.	60	15
3 P. M.	56	13
6 P. M.	55	13

Packard et Durell.

Nous venons de lire dans le *Herald* du 21 la déposition du marshall des Etats-Unis Packard, devant le comité d'enquête congressionnelle dans l'affaire Durell. Cette déposition a dû édifier le comité sur le sans gêne avec lequel tous ces gens-là ont procédé au renversement du gouvernement légal en Louisiane. Mais il est un point entre tous de ce témoignage qui mérite d'être signalé.

Tout le monde ici avait cru, jusqu'à présent, que le but du fameux ordre de minuit du juge Durell avait été d'empêcher la législature légale de s'assembler au Mechanics' Institute et de permettre au parti de l'usurpation d'y organiser sa législature frauduleuse à l'abri des baïonnettes fédérales. Il est de notoriété publique que les représentants et les sénateurs qui n'étaient pas sur la liste du bureau Lynch, se sont vu interdire l'entrée du Mechanics' Institute et que le public n'était pas admis dans cette bâtisse pendant les premiers jours de l'occupation militaire.

Eh bien ! Tout le monde s'est trompé, au dire de M. Packard. Il n'a jamais été question entre Durell et lui d'interdire l'accès des salles des séances aux membres fusionistes de la législature. Durell n'a lancé son fameux ordre que pour deux raisons, d'abord parce qu'il avait peur pour sa sécurité personnelle, ensuite parce qu'il voulait faciliter l'entrée du Mechanic's Institute au marshall et à ses députés pour y servir les ordres de sa cour. Sans l'occupation militaire, Warmoth aurait été capable de barricader les abords de la bâtisse, et d'y mettre une garnison de façon à entraver le service des ordres de cour, ce qui eût pu entraîner une effusion de sang.

M. Packard ne se rappelle pas que le juge Durell lui ait donné aucune instruction relativement aux membres de la législature : il n'a pas eu connaissance que des membres de la législature déclarés élus par le bureau De Feriet seulement, se soient présentés pour entrer au Mechanic's Institute.

Cependant, M. Packard avoue qu'on a interdit l'entrée, à première vue, au gouverneur Warmoth et au sénateur Mac Millan et qu'il a fallu l'intervention du député-marshal pour leur permettre d'entrer.

Comme l'a dit le *Herald*, le comité a été bien tendre pour les complices de la conspiration, car il y avait de quoi confondre le marshal avec le papier attaché à l'ordre, papier qui, de l'aveu de M. Packard, contenait la liste des personnes déclarées, par le bureau De Feriet, élues à la législature.

Ici, on tout le monde sait ce qui s'est passé, on appréciera la déposition de M. Packard à sa juste valeur.

M. Beckwirth n'a pas dit grand chose. Il allait se coucher quand on l'a mandé chez le juge Durell et c'est en maugréant qu'il s'est rendu à l'invitation. On lui demande si le juge était sobre, il répond : "je n'ai aucune idée qu'il fût ivre *à ce moment là*." M. Beckwith a suggéré l'amendement suivant qui a été ajouté à l'ordre : "le marshal a droit de permettre l'entrée et la sortie des personnes y ayant droit," ce qui laissait tout à la discrétion du marshal.

LES FRÈRES DAVENPORT.—La représentation des frères Davenport avait attiré hier, aux Variétés, une foule assez considérable. La première partie de la séance s'est assez bien passée. Les frères Davenport se sont bien tirés des épreuves auxquelles ils ont été soumis. Mais quand est venu le moment d'exécuter le part proposé par M. Hercules Housah qui offrait de les attacher de telle façon qu'ils ne pourraient se délier sans, un pouvoir surnaturel, il n'y a pas eu moyen de s'entendre. Les frères Davenport ont objecté aux cordes apportées par M. Housah et à la façon dont il voulait les lier et ils ont quitté la scène. M. Housah a profité de l'occasion pour exhiber ses talents et il a exécuté en pleine lumière les tours qui s'accomplissent dans la *mystérieuse armoire*, soi-disant par l'intervention des esprits. Le public n'a pas paru entièrement satisfait de se voir ainsi enlever ses illusions, et quelques fanatiques ont persisté à réclamer pour les frères Davenport qui n'ont pas repris

☞ Quand à coté de la maladie il y a le remède—remède certain, infaillible—il y a folie à ne pas l'employer. Or, rien ne combat plus efficacement un rhume ou un catarrhe, que le Baume aux Navets indiens de Laplace. Pour toutes les indispositions de ce genre, qui, négligées, deviennent si dangereuses, c'est le remède par excellence.

Le cogoin, entendant probablement le bruit fait par la Mac-Mahon, a disparu momentanément, mais il n'a pas tardé à se montrer de nouveau et s'est remis au travail avec beaucoup d'ardeur.

M. Lagardère, qui était dans la pièce de la fenêtre, pendant cette intervalle, a lâché aussitôt un coup de pistolet à bout portant sur l'homme qui se trouvait placé devant lui.

Il a entendu immédiatement un son mat, comme celui qui aurait été produit par la chûte d'un corps pesant, et plusieurs voix dans la cour, paraissant discuter avec animation.

Craignant que le voleur sur lequel il avait fait feu c'eût des complices qui auraient pour vouloir venger leur camarade, en l'assassinant, il a couru dans sa chambre et s'est muni d'un fusil de chasse à deux coups, puis il est sorti pour donner l'éveil à ses voisins.

Ceux-ci se sont rendus avec lui à l'endroit où il supposait que l'homme qu'il avait vu à sa fenêtre était tombé, mais ils n'ont rien trouvé.

A une cinquantaine de yardes plus loin, ils ont entendu des gémissement, et ils ont découvert le corps d'un homme, étendu sur le dos à l'une sorde de bois.—Le voleur n'était pas encore mort, mais il n'en valait guère mieux, car, il a expiré quelques minutes après.

M. Lagardère l'a reconnu comme un certain Charles Joseph, alias Chicken Charlie.—Laissant ses amis pour garder le cadavre, il s'est mis en quête d'un officier de police et s'est constitué prisonnier.

Le coroner a été appelé immédiatement et a composé un jury pour faire une enquête séance tenante.

On a trouvé sur la personne de Chicken Charlie, un pistolet, un couteau, un mouchoir rougeinol, un paquet de dés et un talisman vaudou.

Les jurés, après s'être consultés, ont déclaré que M. Lagardère avait fait ce que son devoir, en tuant un homme qui essayait de s'introduire chez lui, à main armée, pendant la nuit, et qu'il y a été honorablement acquitté.

"Chicken Charlie," est bien connu de la police et sa mort ne sera regrettée de personne. Puisse-t-elle servir à ses camarades.

Si chacun faisait comme M. Lagardère et abattait un voleur, la Nouvelle-Orléans serait bientôt débarassée de cette classe d'industriels.

La Législature s'ajourne le 4 mars, ce qui n'est pas un médiocre sujet de satisfaction, mais trois jours plus tard il y aura un événement qui tiendra en suspens un grand nombre de personnes et mettra en joie plusieurs d'entr'elles. Cet événement c'est le tirage de la Grande Loterie de la Louisiane qui doit avoir lieu le 7 mars.

—M. Alphonse Karr publie quelques lignes fort serrées et fort spirituelles sur la peine de mort, un sujet qu'il traite toujours en maître penseur et en maître écrivain :

"Ce sont les plus timides ont repris courage, dit-il, ceux qui avaient suspendu leur plaidoirie contre les assassinés en faveur des assassins. pendant l'affaire de Tropmann, ont repris la parole à la charge avec une nouvelle ardeur : tous les vieux clichés, toutes les phrases creuses et sonores à ce sujet ont repris l'air.

Je remarque qu'entre les plus fervents abolitionnistes de la peine de mort se placent au premier rang :

1° Les gens qui ont célébré comme une fête le 21 janvier, l'anniversaire de la mort de Louis XVI sur l'échafaud.

2. Des gens qui ne voient le progrès que dans la guerre civile et la fusillade dans les rues.

"De sorte que la peine de mort, supprimée à l'égard des assassins, empoisonneurs, parricides, etc., serait conservée seulement pour ceux qui sortent tard en laissant voir un cordon de montre.

UN PAIN.—Jeudi, à huit heures du matin, un pari assez curieux avait réuni, au bois de Boulogne, un grand nombre de spectateurs.

M. Gérard, demeurant rue Pauquet, avait parié parcourir avec son cheval attelé et au trot, 9000 mètres en dix sept minutes. Les paris, dit on, s'élevaient à plus de 30,000 francs, M. Gérard a gagné le pari et le trajet s'est effectué en seize minutes trente deux secondes.

Avez-vous besoin de vingt mille piastres ? Vous ne les trouverez pas sous le pas d'un mulet et, dans l'état actuel des affaires vous les gagnerez difficilement. Mais prenez un billet de dix piastres à la Loterie de la Louisiane et, le 8 mars au matin, regardez la liste du tirage dans votre journal; vous aurez vos vingt mille piastres si la chance vous a favorisé du gros lot.

Pseudo Législature.

SÉANCE DE JEUDI, 26 FÉVRIER 1874.

SÉNAT.—La séance ouvre à onze heures, sous la présidence de C. C. Antoine.

Trente-trois membres répondent à l'appel nominal.

M. Harris demande la suspension de l'ordre du jour, pour prendre en considération le veto du gouverneur Kellogg sur le bill abolissant les marchés particuliers.

L'ordre du jour est suspendu et le président du Sénat donne ordre au secrétaire de lire le message de Kellogg.

M. Harris demande la lecture du bill et son adoption, malgré le veto du gouverneur.

M. Blackburn le soutient. Il croit que l'adoption du bill est nécessaire, parce que les propriétaires des marchés particuliers vendaient de la viande gâtée et que le bill d'abolition est une mesure de salubrité publique.

M. Blackburn déclare que le gouverneur Kellogg se pose en dictateur, mais que la Législature saura passer par dessus son veto, quand il est question des intérêts de toute une population.

Le bill donne lieu à une longue discussion. Quelques sénateurs se prononcent contre l'adoption, en déclarant que l'Etat n'a pas le droit de favoriser les monopoles.

M. Green dit qu'il a voté contre le bill, mais qu'il est maintenant en faveur de son adoption, parce qu'il voit que presque tous les sénateurs de la paroisse l'Orléans le soutiennent, et qu'il croit qu'ils sont de meilleurs juges que lui en pareille matière.

L'adoption du bill, malgré le veto du gouverneur Kellogg est mis aux voix, et il passe par une majorité de vingt-cinq contre huit.

Le Sénat s'ajourne alors, après avoir référé aux différents comités plusieurs bills présentés par la Chambre.

CHAMBRE.—80 membres répondent à l'appel.

Un mémoire de l'Union de Protection des Débardeurs est envoyé à l'imprimerie.

Murrell, de Madison, demande qu'un comité de 5 soit nommé pour faire une enquête sur l'affaire de corruption, à propos du vote relatif aux Free Markets. Pour l'ouverture de la chambre, dit-il, il faut vider le sac et voir ce qu'il y a au fond.

Un membre demande qu'on joigne à cette affaire, celle du bill qui établit une nouvelle loterie. Adopté.

Enfin, Murrell, dans sa gaîté, s'élève contre le sergent d'armes et un représentant qui ne veut pas s'asseoir. Mais l'orateur intervient et rétablit l'ordre.

Sur la motion de Young, la double enquête de corruption est reconsidérée.

Un message du Sénat annonce que le bill contre les marchés privés a passé nonobstant le véto de Kellogg.

Une longue discussion s'élève à propos de l'hypothèse qui serait accordée aux droguistes et aux médecins sur les résolutions, en faveur de celle du propriétaire.

La Chambre ne décide pas.

En ce moment plusieurs membres se disputent la parole et donnent lieu à une de ces scènes de désordre et de confusion commune on en a vu si souvent dans le cours de cette session. A la fin, un membre obtient la permission de parler et il nous sera pour dire qu'il ne sait pas du tout ce dont il est question. (Rire général.)

Après cela, le bill (quel bill) est journé par 53 contre 21.

La Chambre adopte définitivement le bill pour étendre les limites de la Nlle-Orléans et pour fixer l'élection du maire des administrateurs et des autres officiers de ville.

La séance est levée.

A PROPOS DU CENTENAIRE.

L'Evening-Post publie (sous toutes réserves) les réponses des souverains européens à l'invitation du président Grant d'assister à l'Exposition du centenaire à Philadelphie, en 1876. Victor Devezin sont pris d'assaut ter- son enfermement qui aura lieu aujourd'hui vendredi 27 février 1874, à 4 heures de l'après-midi. L'convoi partira de sa dernière résidence, rue d'Orleans, No 6, entre Dauphine et Bourgogne.

Cet événement n'est le tirage de la Grande Loterie de la Louisiane qui doit avoir lieu le 7 mars.

—M. Alphonse Karr publie quelques lignes fort serrées et fort spirituelles sur la peine de mort, un sujet qu'il traite toujours en maître penseur et en maître écrivain :

"Ce sont les plus timides ont repris courage, dit-il, ceux qui avaient suspendu leur plaidoirie contre les assassinés en faveur des assassins. pendant l'affaire de Tropmann, ont repris la parole à la charge avec une nouvelle ardeur : tous les vieux clichés, toutes les phrases creuses et sonores à ce sujet ont repris l'air.

Je remarque qu'entre les plus fervents abolitionnistes de la peine de mort se placent au premier rang :

1° Les gens qui ont célébré comme une fête le 21 janvier, l'anniversaire de la mort de Louis XVI sur l'échafaud.

2. Des gens qui ne voient le progrès que dans la guerre civile et la fusillade dans les rues.

"De sorte que la peine de mort, supprimée à l'égard des assassins, empoisonneurs, parricides, etc., serait conservée seulement pour ceux qui sortent tard en laissant voir un cordon de montre.

UN PAIN.—Jeudi, à huit heures du matin, un pari assez curieux avait réuni, au bois de Boulogne, un grand nombre de spectateurs.

M. Gérard, demeurant rue Pauquet, avait parié parcourir avec son cheval attelé et au trot, 9000 mètres en dix sept minutes. Les paris, dit on, s'élevaient à plus de 30,000 francs, M. Gérard a gagné le pari et le trajet s'est effectué en seize minutes trente deux secondes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour de Circuit des Etats-Unis.
Le procès des prisonniers de la paroisse Grant.

Ce procès menace de traîner en longueur, et il ne sera probablement pas terminé avant un mois, si l'on continue à procéder avec autant de lenteur.

Il y a cinquante témoins à charge, cinq ont été déjà entendus, en deux jours; il en reste donc quarante-cinq, plus les cent vingt-cinq autres cités par la défense.

C'est peut-être un plan arrêté de la part de la poursuite, pour lasser la patience du jury et pour fatiguer l'attention publique. Nous aimons à croire, cependant, que le jury saura se mettre à la hauteur des circonstances et qu'il accomplira consciencieusement les devoirs de sa charge. Sa tâche peut être pénible, mais la captivité des malheureux citoyens qu'il est appelé à juger l'est encore bien davantage. Nous espérons, ainsi que notre population, si longs que soient les débats, ne se montrera pas indifférente à la cause des victimes politiques de M. Kellogg.

Hier, il y a eu une séance de la Cour de Circuit dans la matinée et une autre séance dans la soirée.

L'examen des témoins à charge a été continué.

Le fameux Calhoun, l'un des principaux instigateurs des troubles de la paroisse Grant, a donné son témoignage, et les deux chefs des émeutiers nègres enfermés dans la maison de Cour de Colfax, Ward et Flowers, pseudo-représentants de la législature du Mechanic's Institute, ont raconté également leur petite histoire.

S'il nous fallait donner *in extenso* les dépositions de ces trois hommes, nous remplirions inutilement plusieurs colonnes de l'*Abeille*.

Ils ont tous les trois expliqué à leur façon l'origine des désordres de Colfax. Selon eux, les nègres auraient été menacés de destruction et auraient cherché un refuge dans la maison de cour de la paroisse Grant, d'où leurs persécuteurs seraient venus les déloger pour les exterminer.

Quand on leur demande de quelle source ils tirent leurs informations et qui leur a dit que les blancs avaient l'intention de tuer tous les nègres, ils répondent avec une unanimité vraiment remarquable, que ces rumeurs de massacre général circulaient dans l'air ; mais ils ne peuvent rien préciser.

Trois cents nègres armés et plusieurs centaines de négresses et de négrillons étaient enfermés dans la maison de cour, et ils avaient, disent Ward et Flowers, de ce qu'ils pouvaient *emprunter* à leurs voisins.

La petite armée des blancs se composait de cent hommes, commandés par le shérif Nash, dont le nomination avait été dénoncée officiellement dans le New-Orleans *Republican*, l'organe de Kellogg. Les témoins ne sont pas certains d'avoir vu aucun des prisonniers dans les rangs de cette petite armée.

Ils n'ont pas assisté à la bataille du dimanche de Pâques, parce que tous les trois, Calhoun, Ward et Flowers, en avaient jugé plus prudent de décamper, sous le prétexte de venir à la Nouvelle-Orléans chercher des secours auprès de M. Kellogg.

Le colonel-Marshal Deklyne a été interrogé après les illustres personnages que nous venons de nommer et il a raconté ses impressions sur l'horrible " massacre de Colfax. Il est arrivé sur le théâtre de l'action après la bataille et il a compté cinquante-neuf cadavres autour de la maison de Cour incendiée. Il n'a pas vu de blancs morts, sauf ceux qu'il a rencontrés des groupes de nègres armés, qui sont venus à lui, en approchant son arrivée.

Là se borne le témoignage de M. De Klyne, car il ne sait rien de plus, que j'ai oui dire, quoiqu'il paraisse disposé à affirmer que les pauvres nègres de la paroisse Grant, qui *empruntaient* avec tant de sans façon aux voisins de quoi se nourrir, étaient bien les êtres les plus innocents du monde, et qu'ils ont été *assassinés* avec une barbarie inouie.

Le dernier témoin entendu a été un certain Levy Nelson, qui se trouvait, paraît-il, parmi les assiégés de la maison de cour de Colfax. Il ne faisait que commencer sa narration, cependant, quand la Cour s'est ajournée à dix heures, ce matin.

Scène de désordre au Mechanic's Institute.

Les nègres et les aventuriers blancs qui composent la chambre basse de la pseudo-législature du Mechanic's Institute, ont tous les jours des prises de *gueule*, comme cela se dit dans le langage poissard ; mais, hier, ils ont fait mieux que de coutume.

Un certain Gair, ayant reçu un soufflet d'un autre représentant, a demandé raison à celui-ci de cet acte peu parlementaire. Le gifflet aurait alors, à ce qu'on rapporte, dit et déclaré à M. Gair que s'il voulait avoir satisfaction de l'insulte qu'il avait subie, il était prêt à la lui accorder, en lui coupant son petit parlement dans la poitrine, le plus délicatement possible.

M. Gair ne serait peut-être plus de ce monde, si plusieurs sergents d'armes n'étaient intervenus et n'avaient morigéné l'homme au couteelas.

" O tempora, O mores ! "

Un voleur tué.

Hier matin, entre deux et trois heures, des voleurs qui cherchaient à entrer dans le café de M. Henry Lagardère, situé au coin de la rue Bassin et de l'Avenue Carrollton.

M. Lagardère, ayant été réveillé par sa femme, s'est armé d'un revolver, et se glissant avec précaution dans l'appartement attenant à sa chambre à coucher, il a aperçu distinctement un homme, qui, contre une des fenêtres vitrées, essayait de soulever le châssis avec une pince.

Le cogoin, entendant probablement le bruit fait par la Mac-Mahon, a disparu momentanément, mais il n'a pas tardé à se montrer de nouveau et s'est remis au travail avec beaucoup d'ardeur.

M. Lagardère, qui était dans la pièce de la fenêtre, pendant cette intervalle, a lâché aussitôt un coup de pistolet à bout portant sur l'homme qui se trouvait placé devant lui.

Il a entendu immédiatement un son mat, comme celui qui aurait été produit par la chûte d'un corps pesant, et plusieurs voix dans la cour, paraissant discuter avec animation.

Craignant que le voleur sur lequel il avait fait feu c'eût des complices qui auraient pour vouloir venger leur camarade, en l'assassinant, il a couru dans sa chambre et s'est muni d'un fusil de chasse à deux coups, puis il est sorti pour donner l'éveil à ses voisins.

Ceux-ci se sont rendus avec lui à l'endroit où il supposait que l'homme qu'il avait vu à sa fenêtre était tombé, mais ils n'ont rien trouvé.

A une cinquantaine de yardes plus loin, ils ont entendu des gémissement, et ils ont découvert le corps d'un homme, étendu sur le dos à l'une sorde de bois.—Le voleur n'était pas encore mort, mais il n'en valait guère mieux, car, il a expiré quelques minutes après.

M. Lagardère l'a reconnu comme un certain Charles Joseph, alias Chicken Charlie.—Laissant ses amis pour garder le cadavre, il s'est mis en quête d'un officier de police et s'est constitué prisonnier.

Le coroner a été appelé immédiatement et a composé un jury pour faire une enquête séance tenante.

On a trouvé sur la personne de Chicken Charlie, un pistolet, un couteau, un mouchoir rougeinol, un paquet de dés et un talisman vaudou.

Les jurés, après s'être consultés, ont déclaré que M. Lagardère avait fait ce que son devoir, en tuant un homme qui essayait de s'introduire chez lui, à main armée, pendant la nuit, et qu'il y a été honorablement acquitté.

"Chicken Charlie," est bien connu de la police et sa mort ne sera regrettée de personne. Puisse-t-elle servir à ses camarades.

Si chacun faisait comme M. Lagardère et abattait un voleur, la Nouvelle-Orléans serait bientôt débarassée de cette classe d'industriels.

La Législature s'ajourne le 4 mars, ce qui n'est pas un médiocre sujet de satisfaction, mais trois jours plus tard il y aura un événement qui tiendra en suspens un grand nombre de personnes et mettra en joie plusieurs d'entr'elles. Cet événement c'est le tirage de la Grande Loterie de la Louisiane qui doit avoir lieu le 7 mars.

Communiqué.

FRAUDES AU SUJET DE LA LOTERIE DE LA HAVANE

A l'Editeur du *Picayune* :

Quoique bien des jours se soient écoulés depuis la publication de ma dernière lettre dans les colonnes intéressantes de votre journal, j'ai souvent désiré, je vous assure, que les circonstances me permissent d'emprunter les couleurs brillantes de l'arc-en-ciel pour vous décrire un heureux état de choses, afin que ma correspondance fût agréable à vos lecteurs et aux amis de Cuba chez nous et à l'étranger. Mais tel n'est pas le cas. La "Perle des Antilles" échappe graduellement à l'Espagne. La défiance et la pauvreté règnent ici, le gouvernement est en banqueroute, et la ruine menace les habitants de l'île ci-devant fidèle.

Le capitaine-général Jovellar est en ce moment comme Hamlet: il lutte contre "une mer de traîna." Les fonctionnaires sous ses ordres ne sont pas honêtes et ne songent qu'à s'approprier les fortunes privées et même le trésor public. Je vous citerai un exemple: Señor Valero, l'administrateur en chef de la Loterie Royale de la Havane est à cette heure en prison. Il a porté atteinte, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, à la bonne réputation de la Loterie, en sorte que peu de personnes achètent des billets. Ils se vendent au dehors où l'on ignore ce qui se passe ici.

L'administrateur de la loterie est poursuivi criminellement pour avoir, depuis quelque temps, omis de placer quelques numéros dans la roue, et avoir ensuite acheté les billets portant ces numéros et les avoir inscrits comme ayant gagné des lots. Les acheteurs de billets ont été trompés par ce fonctionnaire, lequel, dit-on, a fait une fortune égale à celle de vos Astor et de vos Stewarts.

Le señor Valero est aussi accusé de diverses autres opérations frauduleuses dont le peuple a été victime. Une d'elles consistait à extorquer une véritable contribution des sous-collecteurs, une autre à distribuer des billets de loterie avec préjudice, de 25 cents par billet comme commission individuelle. Il gardait aussi tous les billets invendus dans son bureau et, s'il y en avait qui gagnaient un lot quelconque il les faisait présenter par des tiers et touchait l'argent. C'est ainsi que la loterie royale a été exploitée depuis il y a quelques années, deux personnes ont présenté chacune le même billet qui avait gagné le gros lot.

Tout cela est maintenant gérée par Don Rafael de la Torre, secrétaire de señor Valero ; mais la latitude laissée à l'administrateur et la manière de tirer les lots ne permettent guère de prévenir la fraude.

21fév—6PP

LA TOUX ! LA TOUX !

La toux est un symptôme de l'état de la gorge, des bronches et des poumons ; ce n'est qu'et le provienne de l'irritation de la gorge et du larynx, produite par un rhume, une affection des bronches, d'un commencement de consomption — enfin quelle qu'en soit la cause, rien ne la calme plus promptement, rien n'en triomphe plus complètement que le "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce. Il importe peu qu'elle soit récente ou d'ancienne date —le "Discovery" convient dans l'un et l'autre cas; il guérit un rhume en moins de temps que n'importe quel autre médicament et il le guérit non pas en le supprimant mais en faisant disparaître la cause, en calmant l'irritation et en activant les sécrétions. Ne vous faites pas tarder de vous débarrasser de la toux car quand un remède se présente, sur le retard pourrait avoir des conséquences fort graves pour les poumons.

Un médecin l'apprécient bien vite.

Buffalo, N. Y., 13 Déc. 1870.

Dr. Pierce—Je prescris votre Golden Medical Discovery depuis six mois j'ai pu juger de son efficacité dans des cas de toux aigues et chroniques, de bronchites graves, de contribution générale du système et de constipation. Il fait toujours vite et agit doucement mais puissamment.

A vous fraternellement,
H. L. HALL, D. M.

24 fév—6 VetCo

Décédé, hier à 11 heures du matin, à l'âge de vingt ans, OCTAVE TREPAGNIER, fils amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Trepagnier et Gravier Devezin sont priés d'assister

Avis aux contribuables.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, du Second District.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District que toutes les taxes de 1873 et toutes les arriérées de taxes non maintenant dues, et qui ne les payant sans retard, ils s'exposent des poursuites qui en suivront.

25fév—1m H. H. HARRIS, Percepteur.

ARGENT. ARGENT. ARGENT.

ON peut avoir de l'argent, sur bonnes garanties collatérales, tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi en s'adressant à la boîte No 1235 du bureau de poste.

27fév—1m.

Orleans Railroad Co.

STATION A LA STATUE DE CLAY.

Escolgeure Canal et Royale

Tous les chars de cette Compagnie stationnés à Vendôme ci-dessus, se rendront au dépôt de la Compagnie, Canal et Escolgeure, pour y prendre et transporter les passagers aux "Fair Grounds."

Du dépôt de la Compagnie, l'itinéraire est comme suit :

Les chars BLEUS se rendent à la rue du Canal, par les rues St Patrick et Bourbon.

Les chars VERTS se rendent à la rue du Canal par les rues Conti, Dauphine et Bourbon.

Les chars ROUGES font le service du Marché Français, par la rue des Urselines, et reviennent tous par les rues Bienville et Bourbon.

Réglements : E. DeBuys, J. Tayes, Charles Nathan.

Avis aux Familles et autres.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir :
300 livres saucisson de Lyon, ainsi qu'un autre lot de
Saucisses,
Andouillettes, } par caisse de 5 à 10 livres.
Cervelas,
Pieds de cochon farcis,
Saucisses à l'ail.
Articles qui seront vendus à très bon marché.
27fév—3 15, rue Royale. L. N. TOURNE, Groc'r.

(Courrier des E.-U.)

—Le chroniqueur du *Monde illustré* conte une histoire authentique qui prouve que si les médecins justifient parfois les innombrables quolibets dont on les crible, les malades ne sont pas non plus sans avoir un assez joli contingent de grotesque.

Un riche banquier est récemment atteint d'une plaie à la jambe.

Il va consulter plusieurs chirurgiens, qui tous proposent à l'infortuné :

—Il faut couper la cuisse.

Vous jugez si cette perspective était riante ! Notre banquier, en désespoir de cause, et ayant à se résoudre à cette terrible opération, va voir le docteur X..., une de nos célébrités.

Le docteur X.... examine; puis, avec conviction :

J'affirme qu'on peut vous sauver la jambe.

—Ah ! docteur, quelle reconnaissance ; ce sera pour toute la vie.

—C'est bon, c'est bon, commençons toujours le traitement.

Six mois après, notre riche banquier, parfaitement guéri, rend visite à son docteur, dans le but de régler ses honoraires.

— Docteur, seriez-vous assez aimable pour me dire de quelle somme je vous suis redevable ?

—De cinq mille francs, cher monsieur.

—Comment ce cinq mille francs ! comment de cinq mille francs !

—C'est ce que m'importe lequel de mes confrères que vous ayez consultés, avant moi, vous aurait demandé.

—C'est possible, mais permettez... vous, *vous n'avez pas fait d'amputation ?*

—Voici un procédé, simple, et sûr, de détruire les chenilles.

L'huile de noix, on le sait, une fois tant soit peu épaissie, ce qui est fort facile, est un odeur suffit pour les asphyxier.

Or, en brûlant sous un arbre infesté de chenilles des coquilles de noix, la fumée produite, et qui est fort épaisse, fait tomber morts les insectes.

La personne qui indiqué ce procédé est sur les noix enflammées quelques pincées de fleur de soufre ; mais dans son opinion, l'efficacité de ce moyen de destruction consiste dans la fumée des noix.

—Dans le soir au foyer d'un théâtre. Trouvé un petit carnet que je rendrai demain.

J'y cueille quelques marguerites....

Un livre prêté ne se rend jamais, et cela se conçoit.

Il est plus facile de retenir le livre que ce qu'il y a dedans.

Le mystère plaît mieux à la foule que la vérité. L'histoire n'a pas fait oublier la fable.

Nos habitudes enchaînent notre volonté, comme les habitants de Lilliput garrottaient Gulliver.

LA TOUX ! LA TOUX !

La toux est un symptôme de l'état de la gorge, des bronches et des poumons ; ce n'est qu'et le provienne de l'irritation de la gorge et du larynx, produite par un rhume, une affection des bronches, d'un commencement de consomption — enfin quelle qu'en soit la cause, rien ne la calme plus promptement, rien n'en triomphe plus complètement que le "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce. Il importe peu qu'elle soit récente ou d'ancienne date —le "Discovery" convient dans l'un et l'autre cas; il guérit un rhume en moins de temps que n'importe quel autre médicament et il le guérit non pas en le supprimant mais en faisant disparaître la cause, en calmant l'irritation et en activant les sécrétions. Ne vous faites pas tarder de vous débarrasser de la toux car quand un remède se présente, sur le retard pourrait avoir des con